

INFO RÉGION GUADELOUPE

Lycéen,  
étudiant,  
demandeur d'emploi

La Région  
Guadeloupe  
finance tes études  
au Québec

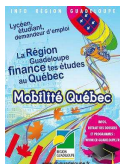
**Mobilité Québec**

INFOS,  
RETRAIT DES DOSSIERS  
ET PROGRAMMES :  
[WWW.CR-GUADELOUPE.FR](http://WWW.CR-GUADELOUPE.FR)

REGION  
GUADELOUPE

[www.cr-guadeloupe.fr](http://www.cr-guadeloupe.fr)

## *Se former au Québec*



1

Dans le cadre de ses dispositifs de formation en mobilité, la Région Guadeloupe propose aux lycéens, étudiants ou demandeurs d'emploi, la possibilité de suivre une formation diplômante dans des collèges d'enseignement général et professionnel (Cégep) du Québec.

### Qu'est ce qu'un CEGEP ?

Un collège d'enseignement général et professionnel ou cégep est un établissement d'enseignement collégial québécois où est offerte une formation technique et pré-universitaire. Ces établissements conduisent à des diplômes d'études collégiales techniques de niveau III, validées en trois années, soit l'équivalent du Brevet de Technique Supérieur.

### Quel type de formations ?

16 établissements de la province du Québec ont été retenus par la Région Guadeloupe pour les programmes d'études qu'ils proposent dans les filières comme l'aquaculture, le tourisme, l'agriculture, l'environnement, le transport maritime...

Comment intervient la Région Guadeloupe en partenariat avec Ladom ?

- la sélection des CEGEP,
- l'aide au montage du dossier d'admission,
- l'audition des candidats
- l'instruction de la demande d'ACM (allocation complémentaire de mobilité)
- la prise en charge partielle du transport entre la Guadeloupe et le Québec (allez/retour)
- la mise à disposition des stagiaires par Ladom d'un correspondant au Québec.

### La reconnaissance des diplômes.

La France et le Québec ont signé en 2008 une entente en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Pour consulter les équivalences voir sur ce lien. [www.consulfrance-quebec.org](http://www.consulfrance-quebec.org)

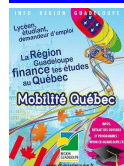
**InterventionS financières :**

**La région et Ladom versent à l'étudiant durant sa formation une rémunération mensuelle de 700 €. Cette aide est répartie pour chaque partenaire de la manière suivante :**

**Ladom pour le dispositif ACM :**

- prime d'installation dès l'entrée en formation de 800€ (valable uniquement pour la 1<sup>ère</sup> année)
- versement durant les 24 premiers mois (période maximum) d'une bourse mensuelle de 305 €

**La Région :**



- versement d'une aide d'un montant de 395 € en complément de la bourse mensuelle de 305 € versée dans le cadre de l'ACM).
- au titre de la 3ème année, les droits à l'ACM étant épuisés, la Région Guadeloupe prend en charge la totalité du montant de la bourse, soit 700 €.

### Les démarches :

Les dossiers de candidatures comportant, la lettre manuscrite de motivation, présentant le projet détaillé du candidat, les bulletins scolaires des seconde, 1er et terminale, le relevé des notes du baccalauréat de français, la copie complète du livret de famille, la copie du passeport (valide), un CV, seront adressés à la direction de l'emploi, de l'alternance et de la formation professionnelle- service de la mobilité et des formations sanitaires et sociale – hôtel de région, avenue PAUL LACAVE, 97100 Basse-Terre. une sélection sera opérée au profit d'une trentaine de candidats.

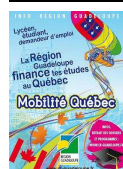
La procédure :

La région adresse les dossiers des candidatures par voie électronique aux CEGEPS pour un pré examen. Les candidats admissibles sont ensuite convoqués pour des entretiens individuels.

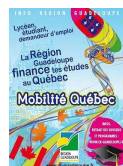
### Les coûts :

Il s'agit d'une **estimation** (tarif 2010) financière sur 12 mois. Ces montants ont été calculés en tenant compte du mode de vie d'un étudiant étranger type ; ils peuvent être supérieurs ou inférieurs dans le réalité, pour une années d'études dans cégep et au Québec.

<u>Objet :</u>	<u>Dollars CAD (€):</u>	<u>Commentaires :</u>
<b>Etude de dossier</b>	Environ 83 \$ CAD (63 €)	Les dossiers qui sont déposés au service mobilité et formations sanitaires et sociales nécessitent une étude payante faite par les services régionaux d'admission québécois. Le candidat devra se munir d'une carte bancaire afin de procéder au paiement de ces frais.
<b>Frais de transports PAP/ Montréal</b>		20% du coût du billet.
<b>Accueil des étudiants à Montréal</b>	\$ entre 95 et 235 \$ par personne (entre 68 et 170 €)	Ce montant comprend la nuitée à Montréal, le transport dans les cégeps.
<b>Inscription aux sessions</b>	Entre 100 \$ et 200 \$ (entre 72 € et 145 €)	Dépendamment des Cégeps et des programmes.
<b>Demande du certificats d'acceptation du Québec (CAQ)</b>	120 \$ (87 €)	
<b>Permis de séjour du Canada</b>	130 \$ (94 €)	



<b>Assurance-maladie et hospitalisation</b>	0 \$ si Eligible RAMQ	936 \$ si pas éligible a la régie d'assurance Maladie du Québec (RAMQ). Attention les frais dentaires et oculaires ne sont pas pris en charges par la RAMQ. Il convient de prendre une assurance rapatriement auprès d'une assurance française avant le départ, surtout si des antécédents médicaux existent.
<b>Droits de scolarité</b>	0 \$	Lorsque l'étudiant est de nationalité française, les droits de scolarité sont pris en charge par le MELS dans le cadre d'une entente France-Québec. Ce montant peut varier selon le programme d'études. Voir les droits de scolarité pour les autres programmes d'études.
<b>Frais afférents</b>	450 \$ - 326 €	Les frais afférents sont obligatoires, et permettent à l'étudiant d'avoir accès aux différents services qu'offrent les Cégeps. Ces frais varient sensiblement selon les cégeps.
<b>Livres et fournitures scolaires</b>	Entre 200 et 1500 \$ (entre 145 € et 1088 €)	Variable selon le programme d'études.
<b>Logement</b>	4200 \$ ( 3048,10 €)	Selon le tarif mensuel minimum d'un logement en résidence (350 \$/251,50).les chambres en résidence sont chauffées, éclairées et ont une connexion internet dans la majorité des cas.il convient de vous rapprocher de votre Cégep pour connaître la tarification exacte et les services afférents.
<b>Nourriture</b>	3 120 \$ ( 2 264 €)	A raison de 60 \$ par semaine
<b>Vêtement d'hiver</b>	Entre 300 et 1000 \$ (Entre 217 et 725 €)	
<b>Frais de premières installation</b>	500 \$ ( 362 €)	
<b>Transport</b>	325 \$ ( 235 €)	Variable selon les villes
<b>Divers</b>	700 \$ ( 508€)	Buanderie, téléphone, internet ,ameublement, etc.



<b>Activités scolaires et sportives</b>	1500 \$ ( 1088 € )	<i>Cinémas, musées, sorties, etc.</i>
---	--------------------	---------------------------------------

La conversion des coûts date du 28/11/11

Les étudiants français bénéficient d'un accord entre la France et le Québec touchant les droits de scolarité.

Les montants en euros évoluent en fonction du taux de change

**Pour toute demande de renseignements :**

- le site internet [www.cr-guadeloupe.fr](http://www.cr-guadeloupe.fr) rubrique formation professionnelle.
- Téléphone : 0590 60 46 58 – 0590 60 46 36 – 0690 31 02 98

